

Il ne faut pas croire que tous les problèmes seront résolus dès la formation de cette Commission. Autrement, il serait trop beau et trop facile de solutionner les problèmes en un rien de temps. Certains problèmes sont très complexes et requièrent non seulement les connaissances techniques, mais également la collaboration de tous les intéressés. J'espère que l'honorable ministre recevra la collaboration de tous les industriels intéressés, ainsi que des syndicats.

Les problèmes dont la Commission du textile et du vêtement aura d'abord à s'occuper sont déjà connus des intéressés et du ministère de l'Industrie et du Commerce, parce que des études sérieuses ont été faites au cours des dernières années par les intéressés du secteur de l'industrie textile, savoir les syndicats, les associations de patrons et divers départements du ministère de l'Industrie et du Commerce.

A la suite de ces études, des mémoires ont été présentés, à différentes occasions, au premier ministre (M. Trudeau), au ministre de l'Industrie et du Commerce, dans lesquels on demandait l'intervention gouvernementale sous diverses formes. Ces mémoires exposaient dans les moindres détails les résultats atteints par l'industrie textile canadienne, les problèmes qu'on y rencontre et les possibilités pour l'avenir.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de répéter toutes les statistiques qui ont été fournies dans ces mémoires, afin de convaincre l'honorable ministre de l'urgence de la prise de décisions en vue de venir en aide à un secteur de l'industrie qui joue un rôle important au Canada et, en particulier, au Québec. Je crois que l'honorable ministre connaît tous ces détails et qu'il manifeste sa bonne intention à l'égard de l'industrie textile en présentant le projet de loi C-215.

Par contre, il ne faudrait pas trop vite crier victoire. Il y a déjà trois ans, à ma connaissance, que nous exerçons des pressions auprès du gouvernement, à la Chambre, et que nous demandons à l'honorable ministre d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

Pour ma part, je trouve que le gouvernement a été lent à prendre des décisions, et je ne suis pas le seul à constater ce fait. Le comité syndical patronal-ouvrier de l'industrie textile canadienne a déjà manifesté son impatience devant la lenteur du gouvernement à énoncer sa politique sur les textiles. Or, la formation de la Commission du textile et du vêtement est un pas en avant, en vue d'en venir à des prises de position qui, j'espère, aideront à solutionner au moins une partie des problèmes.

Au Canada, on compte actuellement environ 200,000 travailleurs dans l'industrie textile, dont près de 60 p. 100 sont au Québec. Les décisions qui seront prises auront donc une importance considérable pour tous ces travailleurs qui dépendent directement de l'industrie susmentionnée.

Je voudrais aussi signaler le fait que l'industrie textile achète beaucoup d'équipement et de services d'autres industries, ce qui veut dire qu'un nombre important d'ouvriers d'autres secteurs industriels dépendent indirectement de l'industrie textile au Canada.

Ceci nous fait croire que la Commission formée en vertu du bill C-215 sera permanente. A cet effet, je voudrais mettre l'honorable ministre en garde, afin que la politique canadienne du textile ne soit pas uniquement l'œuvre d'une Commission. Je conçois que la Commission fasse des recommandations et juge de la situation, mais

le but de cette Commission est, à mon avis, d'appliquer la politique que le gouvernement se fixera dans le domaine des textiles.

Dans le passé, l'industrie textile a éprouvé des difficultés à plusieurs reprises, et s'il faut tenir pour acquis qu'il faudrait liquider toutes les industries qui ont eu ou ont des problèmes à certains moments, je me demande ce qu'il en resterait présentement au Canada. C'est pourquoi je conçois très bien que cette Commission apporte son aide aux industries par les conseils qu'elle pourra leur donner.

Je présume également que le ministère de l'Industrie et du Commerce continuera à accorder son aide par l'entremise de sa section des textiles, afin que les décisions prises par la Commission ne soient pas uniquement des décisions de fonctionnaires, car il sera nécessaire de continuer à modifier notre politique des textiles de temps à autre. Ces modifications sont nécessaires à cause des changements qui se produisent et qui entraînent, ou entraîneront, des difficultés temporaires ou permanentes pour certains secteurs de l'industrie textile.

• (2.30 p.m.)

Une des premières tâches qui incombera à la Commission sera de faire des recommandations quant aux mesures à prendre pour protéger les fabricants de produits textiles et de vêtements contre la concurrence des importations en provenance de pays à faible coût de revient ou de ceux qui subventionnent l'exportation de leurs produits textiles.

Dans le passé, on a tenté de réduire les importations en imposant des droits d'entrée en vue d'augmenter le coût des marchandises importées. Par la suite, on a demandé aux pays exportateurs de se fixer un quota en vue de limiter leurs exportations vers le Canada. Toutes ces mesures se sont avérées insuffisantes et le total des importations a continué d'augmenter sans cesse, si bien que non seulement le Canada, mais même les États-Unis ont dû adopter des mesures sévères en vue de protéger leurs propres industries des produits textiles. C'est donc dire que le problème des textiles n'est pas l'apanage du Canada, et que les mesures qu'on avait l'habitude de prendre ne produisent plus aucun effet. Il est donc nécessaire de prévoir d'autres mesures appropriées à la situation présente. Étant donné l'augmentation constante des importations depuis dix ans, la part du marché domestique de l'industrie textile canadienne a baissé jusqu'à 58 p. 100 au cours du mois de juin 1970. Voilà, en résumé, la situation.

Parmi les possibilités qui s'offrent au gouvernement en vue de parer aux importations en provenance des pays à faible coût de revient, il y a le système des restrictions volontaires négociées par les deux parties intéressées. Or, les restrictions volontaires normales que le Canada s'est toujours imposées à l'égard des importations normales se sont constamment avérées inadéquates à l'égard des importations anormales. Aussi longtemps qu'on a eu affaire aux anciennes structures commerciales d'avant-guerre, les mesures traditionnelles se sont révélées suffisamment efficaces. Les droits d'entrée étant plus ou moins normaux, et l'administration des douanes disposant des moyens d'action essentiels, il était généralement possible de maintenir, dans les limites raisonnables, la concurrence internationale en ce qui concerne les textiles, sans recourir à des mesures exceptionnelles. Il existait cependant